

*Auditeur général*

bles, exprime essentiellement la pensée de nombreux Canadiens.

● (2010)

Comme chaque mois nous rapproche un peu plus des prochaines élections—elles se tiendront probablement dans un peu plus de trois ans—j'espère que le gouvernement va se rendre compte de la fuite du temps et se dire que, s'il se montre arrogant durant les deux ou trois prochaines années ou pendant trois ans et demi, il ne réussira pas, malgré tous ses efforts, à faire oublier cette attitude durant la prochaine campagne électorale.

Néanmoins, j'ai dit que je refusais de prendre part au concours entre le parti libéral et le parti conservateur pour savoir lequel est le plus exécutable des deux, mais que j'avais une suggestion à faire au sujet du contrôle parlementaire des dépenses. C'est véritablement un problème, et non seulement parce que les libéraux ou parfois les conservateurs sont au pouvoir.

Ce problème découle du fait que le gouvernement canadien coûte très cher—il dépense de 25 à 35 milliards de dollars par année. Si l'on songe que ce montant doit être recueilli et dépensé avec un certain souci de probité, on se rend compte de l'ampleur de la tâche et la possibilité de contrôles suffisants est plutôt mince, pour ne pas dire davantage.

Comme le révèlent les annales parlementaires du Royaume-Uni et de notre pays, nous nous sommes efforcés de résoudre le problème du contrôle de la dépense des deniers publics au moyen de formules que nous appliquons à l'octroi des subsides. Il était d'usage depuis longtemps à la Chambre, et cela se pratiquait en Grande-Bretagne il y a quelques centaines d'années, d'autoriser l'expression de griefs, et le reste, avant l'octroi des subsides. Pendant de longues années, il fut d'usage à la Chambre de présenter toutes les prévisions budgétaires, jusqu'au dernier dollar, à un comité de subsides, qui était le comité plénier de la Chambre. Nous pouvons dire, je pense, que nous avons fait de l'excellent travail dans ces comités il y a quelques décennies, en examinant ces crédits jusque dans les moindres détails. Le fait est—et personne n'est à blâmer—que cette tâche avait pris une telle ampleur qu'il devenait impossible d'examiner tous les crédits à la Chambre et au comité des subsides.

Nous avons alors essayé la méthode qui consistait à renvoyer les crédits à des comités. Nous avons procédé ainsi il y a quelques années. Nous avions même un comité désigné sous le nom de comité des prévisions budgétaires. Mais cela ne semblait pas donner de bons résultats. Nous avons alors essayé de restreindre le nombre de jours consacrés à l'étude des prévisions budgétaires à la Chambre. L'expérience s'est bientôt révélée décevante, car les ministres n'avaient qu'à attendre l'expiration du temps consacré à cette étude, après quoi leurs crédits étaient adoptés.

Nous avons ensuite essayé de nouveau de renvoyer les crédits à des comités et c'est le régime en vigueur actuellement. Mais il n'est pas très satisfaisant à nos yeux. Ceux qui siègent au comité permanent de l'agriculture ne le font pas à titre de comptables, pour épargner de l'argent, mais parce qu'ils s'intéressent à l'agriculture et qu'ils veulent que l'on dépense des fonds dans ce domaine. Ceux qui siègent au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales en font autant, et ainsi de suite. Nous ne réussis-

sons donc vraiment pas à examiner les prévisions budgétaires en vue de contrôler ou de restreindre les dépenses.

Cette session-ci, nous essayons d'expérimenter pour voir si nous pouvons corriger la situation en ramenant les prévisions budgétaires de certains des ministères pour étude à la Chambre pendant une journée ou deux à la fois. Je crois que nous avons eu d'assez bons débats certains de ces jours, mais, encore une fois, il faut adopter les prévisions budgétaires par manque de temps. Soyons francs. En dépit de toute la bonne volonté au monde et de toute notre impartialité, nous n'avons pas encore trouvé de façon satisfaisante de contrôler les dépenses de façon permanente. Certains diront que c'est pourquoi nous avons un Auditeur général.

Le député de Peace River est très en faveur—et je suis d'accord avec lui—de l'idée de renforcer le rôle de l'Auditeur général. Nous avons aussi le comité des comptes publics. Mais, pour ce qui est de nous à la Chambre et pour ce qui est du public canadien, le travail de l'Auditeur général et du comité des comptes publics a lieu après le fait.

Le comité des comptes publics reçoit son mandat d'étudier les comptes publics après que l'exercice financier est clos, et parfois longtemps après, et le rapport de l'Auditeur général relève des erreurs commises par le passé. Ce travail doit se faire et il est censé avoir un effet salutaire, mais il ne permet pas en fait de contrôler les dépenses pendant qu'elles sont faites. Je sais que le travail de l'Auditeur général n'a pas lieu seulement après le fait, mais qu'il a le pouvoir de procéder à des vérifications dans les ministères pour s'assurer qu'ils ne font pas des dépenses non autorisées par le Parlement.

Or, la question que nous n'avons pas encore réglée, c'est la possibilité pour le Parlement d'exercer un certain contrôle sur les décisions quant aux dépenses dont l'argent sera dépensé. Nous recevons le budget des dépenses, ce gros volume, et quand nous le recevons, il représente un fait accompli. Le Conseil du Trésor a décidé que c'est le budget des dépenses. Nous pouvons discuter les prévisions budgétaires, nous pouvons essayer de les réduire, nous pouvons nous en plaindre, mais rien n'y fait. Nous, au Parlement, n'avons rien à dire quant à savoir où cet argent sera dépensé et combien d'argent sera dépensé.

Je puis imaginer que certains de mes amis à la Chambre qui, comme moi, s'intéressent aux questions de procédure diront que cela fait partie de la façon de fonctionner d'un gouvernement responsable. Le gouvernement prend les décisions, il présente des bills ou des budgets, et ensuite il résiste ou tombe suivant que la Chambre appuie ou non ce qu'il fait.

Je suis ici depuis un bon bout de temps, je suis un traditionaliste, j'aime les façons dont le Parlement fonctionne, et je suppose que je pourrais dire: gardons les bonnes vieilles façons dont nous avons l'habitude de faire les choses. Mais je me demande si nous ne devrions pas longuement y réfléchir et trouver une façon de faire participer les députés de tous les partis au comité voulu au processus de décision visant à déterminer comment l'argent sera dépensé avant d'être inscrit dans le livre bleu du budget des dépenses. Une fois que les sommes y sont inscrites, toutes nos discussions en comité de subsides, au comité permanent ou à la Chambre n'y changent absolument rien. Je ne devrais pas dire absolument rien—j'ai vu changer un dollar ou deux en quelques décennies—mais, en réalité, rien n'est changé.